

Formation "SERPENTS VENIMEUX DU MEXIQUE" Conditions générales (CG)

1. Généralité

Les CG s'appliquent à toutes les formations, dans la mesure où rien d'autre n'est spécifié dans la description du cours ainsi que dans le formulaire d'inscription.

2. Inscription

L'inscription à la formation est obligatoire. L'inscription se fait par écrit (e-mail, formulaire en ligne, ou WhatsApp). Le nombre de participants est limité et les inscriptions sont acceptées dans l'ordre d'arrivée. Il y a une liste d'attente en cas d'annulation d'un des participants.

3. Coûts et facturation

Les prix se trouvent dans la description des cours. Les frais d'inscription comprennent l'organisation, d'éventuelles photocopies selon le type de cours, ainsi que l'attestation du cours. Le paiement se fait en ligne au plus tard 3 mois avant le début du cours.

4. Annulation et désistement

Les désistements doivent être adressés par mail à l'adresse suivante : info@snakebiteila.com. Ils sont acceptés aux conditions suivantes :

- annulation jusqu'à 90 jours avant le début du cours : sans frais.
- annulation de 89 à 60 jours avant le début du cours : 20% du prix vous sera facturé.
- annulation de 59 à 30 jours avant le début du cours : 50% du prix vous sera facturé.
- annulation moins de 29 jours avant le début du cours: le prix total du cours vous sera facturé.

Si un cours peut être complété avec des personnes sur liste d'attente, les coûts de l'annulation peuvent être réduits.

Si le participant souhaite interrompre sa formation, le montant facturé ne sera pas remboursé. Si l'abandon est justifié par une raison valable (selon l'appréciation des responsables du SILA), le participant peut suivre les cours ou les excusions manqués lors d'une prochaine session, sous réserve de place disponible. Cela doit impérativement être communiqué par mail au secrétariat du SILA.

5. Modifications des cours par le SILA

Si un cours doit être annulé en cas d'inscriptions insuffisantes, les participants seront informés au minimum 30 jours avant le début du cours.



Si une ou plusieurs leçons doit/doivent être annulée(s) par l'instructeur, le SILA organise son/leur remplacement. Le cas échéant le SILA rembourse les participants au prorata du coût de l'inscription et du nombre de session effectuées.

Les dates des excusions peuvent être modifiées par l'enseignant en raison des conditions météorologiques, en fonction de son appréciation.

6. Attestation

Chaque participant reçoit une attestation à condition de n'avoir pas manqué plus d'une journée de formation.

7. Assurances et frais médicaux

Les assurances, les frais médicaux liés à l'activité ou non, ainsi que les frais dentaires sont à la charge des participants.

8. Exclusion

Le SILA se réserve le droit d'exclure des cours, sur le champ et selon sa propre appréciation, tout participant présentant un comportement inapproprié ou néfaste pour le bon déroulement de la formation ou la sécurité des participants ou des animaux. Chaque élève est tenu de suivre les consignes de l'instructeur, pour la sécurité de tous.

9. For et droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit suisse. Les parties au présent contrat conviennent que pour tout litige pouvant surgir entre elles du fait de son exécution, celui-ci sera soumis à la compétence du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne.

10. Propriété intellectuelle et copyright

Les supports de cours font l'objet de droits d'utilisation personnels et spécifiques réglementant les copies et les diffusions publiques. Le SILA possède un droit d'utilisation unique de certains supports dont il n'est pas propriétaire. Le participant doit respecter les conditions générales d'utilisation du matériel théorique.

Le SILA ne saurait être responsable des utilisations qui pourraient être faites des copies, hors du cadre des présents cours. Le SILA conserve la propriété de tous les attributs intellectuels et visuels utilisés pour la réalisation de ces cours.

Les participants ne peuvent pas en disposer autrement que pour un usage exclusivement personnel.

Toute cession, diffusion et/ou reproduction des supports matériels donnés, même partielle, constituerait une violation du droit d'auteur et serait donc passible de poursuites et d'actions en dommages et intérêts.

Querétaro, janvier 2023